

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN **2020**

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
COMPTES ANNUELS**

**ASSEMBLEE GENERALE DU 17 DECEMBRE 2020**

**Maison Familiale Rurale LA RIVIERE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901

rue de la Chesselière  
**SAINT-JEAN-de-MONTS (Vendée)**



**Maison Familiale Rurale LA RIVIERE**  
Association régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
rue de la Chesselière  
**SAINT JEAN-de-MONTS (Vendée)**

**Exercice clos le 30 juin 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Assemblée générale du 17 décembre 2020



Maison Familiale Rurale  
LA RIVIERE

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

## A l'Assemblée Générale de l'Association Maison Familiale Rurale La Rivière,

### I. OPINION

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale du 15 novembre 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre Association la **Maison Familiale Rurale LA RIVIERE** relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 30 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19 et de difficultés à appréhender ses incidences et les perspectives d'avenir.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### II. FONDEMENT DE L'OPINION

---

#### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



### **III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Règles et méthodes comptables » et « subventions d'équipement » de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à la valorisation des immobilisations et au traitement comptable des subventions d'investissement de votre association. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables décrites dans ces notes et leur correcte application.

### **IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 30 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

### **V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.





Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Roche-sur-Yon  
le 3 décembre 2020  
Le Commissaire aux comptes

Groupe Y – BOISSEAU  
CHRISTOPHE POISSONNET





Maison Familiale Rurale  
LA RIVIERE

Exercice clos le 30 juin 2020

Rapport du Commissaire aux  
comptes sur les comptes  
annuels

## COMPTES ANNUELS

---



**BILAN ACTIF AU 30/06/2020**

Intitulés	Brut	Amortis. Provisions	Net	Exercice N-1
Frais d'établissement				
Concessions et droits similaires	7 842,90	5 882,47	1 960,43	3 368,54
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>7 842,90</b>	<b>5 882,47</b>	<b>1 960,43</b>	<b>3 368,54</b>
Terrains	129 926,56	54 066,66	75 859,90	67 352,93
Constructions	1 474 125,74	1 103 526,57	370 599,17	406 914,73
Instal. tech. mat. et outil. pédag.	50 901,72	17 346,22	33 555,50	11 728,26
Autres immobilisations corporelles	128 655,00	108 108,49	20 546,51	25 112,80
Immobilisations corporelles en cours	984,00		984,00	10 036,52
Acompte/commande d'immobilisation				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1 784 593,02</b>	<b>1 283 047,94</b>	<b>501 545,08</b>	<b>521 145,24</b>
Parts sociales et titres				
Autres titres immobilisés	859,15		859,15	846,99
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>859,15</b>		<b>859,15</b>	<b>846,99</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 793 295,07</b>	<b>1 288 930,41</b>	<b>504 364,66</b>	<b>525 360,77</b>
Matières premières et autres approv,	1 653,69		1 653,69	1 292,92
Autres				
<b>STOCKS ET EN COURS</b>	<b>1 653,69</b>		<b>1 653,69</b>	<b>1 292,92</b>
Clients	29 557,42	25 999,24	3 558,18	14 909,30
Autres créances	40 342,91		40 342,91	74 253,81
<b>CREANCES</b>	<b>69 900,33</b>	<b>25 999,24</b>	<b>43 901,09</b>	<b>89 163,11</b>
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENTS</b>				
Banques et Chèques postaux	152 049,68		152 049,68	84 901,53
Caisse	451,59		451,59	339,16
<b>DISPONIBILITES</b>	<b>152 501,27</b>		<b>152 501,27</b>	<b>85 240,69</b>
<b>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</b>	<b>29 978,59</b>		<b>29 978,59</b>	<b>6 054,54</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>254 033,88</b>	<b>25 999,24</b>	<b>228 034,64</b>	<b>181 751,26</b>
Charges à répartir				
Autres régularisations				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>2 047 328,95</b>	<b>1 314 929,65</b>	<b>732 399,30</b>	<b>707 112,03</b>

## BILAN PASSIF AU 30/06/2020

Intitulés			Net	Exercice N-1
Dons et legs en capital				
Ecart de réévaluation libre				
Réserves				
Report à nouveau			269 130,44	168 498,12
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>54 383,69</b>	<b>100 632,32</b>
	<b>Brut</b>	<b>S. inscrites au compte de résultat</b>		
Subventions d'investissement	465 256,49	266 922,96	198 333,53	210 925,95
Provisions réglementées				
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES</b>			<b>521 847,66</b>	<b>480 056,39</b>
<b>TOTAL DES PROV. POUR RISQ. ET CH.</b>				
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédits			5 616,22	27 638,79
Banque (ouverture de crédit en compte courant)				
Autres emprunts et dettes				
<b>DETTES FINANCIERES</b>			<b>5 616,22</b>	<b>27 638,79</b>
<b>AVANCES ET ACOMPTES CLIENTS</b>				
Fournisseurs et comptes rattachés			25 741,30	24 189,36
Dettes sociales			65 578,09	72 907,95
Dettes fiscales			91 423,66	87 776,46
Autres dettes d'exploitation			12 719,72	4 404,08
<b>DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES</b>			<b>195 462,77</b>	<b>189 277,85</b>
<b>PRODUITS CONSTATES D'AVANCE</b>			<b>9 472,65</b>	<b>10 139,00</b>
<b>TOTAL DES DETTES</b>			<b>210 551,64</b>	<b>227 055,64</b>
Régularisations diverses				
<b>TOTAL PASSIF</b>			<b>732 399,30</b>	<b>707 112,03</b>



**LE COMPTE DE RESULTAT 2019/2020**

du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020

Libellé	TOTAUX 2019/2020	Exercice N-1
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	188 540,49	250 988,64
Produits activités annexes	41 492,55	69 961,14
<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>230 033,04</b>	<b>320 949,78</b>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation	622 252,47	622 343,50
Reprises sur provisions, transfert de charges	17 420,36	27 968,31
Autres produits	1 220,71	1 391,55
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>870 926,58</b>	<b>972 653,14</b>
Achats de marchandises		
Variation de stocks marchandises		
Achats matières premières approvisionnements	15 348,27	23 580,53
Variation de stocks matières premières	-360,77	1 335,11
Autres achats	33 239,50	39 309,92
Charges externes	211 545,04	235 252,65
Impôts, taxes, versements assimilés	19 429,49	16 485,54
Salaires et traitements	369 369,30	381 235,11
Charges sociales sur salaires	127 289,09	134 379,08
Autres charges sociales	887,25	1 025,00
Dotations aux amortissements sur immobilisations	63 147,77	56 550,34
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant	5 663,64	6 244,06
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	1 122,42	1 535,92
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>846 681,00</b>	<b>896 933,26</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>24 245,58</b>	<b>75 719,88</b>

**LE COMPTE DE RESULTAT 2019/2020**  
**du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020**

Libellé	TOTALS 2019/2020	Exercice N-1
Produits financiers, participations		
Produits des autres immobilisations financières	12,44	12,28
Autres intérêts et produits assimilés	431,89	252,59
Reprise provisions et transfert de charges		
Différences positives de changes		
Produits sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>444,33</b>	<b>264,87</b>
Dotations amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	744,04	3 006,20
Différence négative de changes		
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES</b>	<b>744,04</b>	<b>3 006,20</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-299,71</b>	<b>-2 741,33</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>23 945,87</b>	<b>72 978,55</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	9 973,18	1 467,96
Produits exceptionnels sur opérations en capital	30 248,42	26 734,61
Reprise sur provisions et transferts de charges		
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>40 221,60</b>	<b>28 202,57</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	9 783,78	548,80
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et provisions		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9 783,78</b>	<b>548,80</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>30 437,82</b>	<b>27 653,77</b>
Participations des salariés		
Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>911 592,51</b>	<b>1 001 120,58</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>857 208,82</b>	<b>900 488,26</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>54 383,69</b>	<b>100 632,32</b>

# ANNEXE

Annexe des comptes annuels

Exercice du 1er Juillet 2019 au 30 Juin 2020

Règles et méthodes comptables

Engagements financiers et autres informations

Notes sur le Bilan Actif

Notes sur le Bilan Passif

Détails produits et charges

## ANNEXE

**Total du bilan avant répartition :** 732 399,30 €      **Résultat :** 54 383,69 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le par le Conseil d'Administration.

### 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis en respectant les règles comptables édictées par le règlement CRC 99-01 du 16 02 1999.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.
- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire et en fonction de la durée de vie prévue.
- Stocks : ils sont évalués suivant la méthode premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques, le dernier prix d'achat connu a été retenu sauf écart significatif.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 2 - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

#### Engagements donnés

#### Dettes garanties par des sûretés réelles

#### Faits significatifs

Le confinement et la fermeture des locaux liés à la covid-19 : impacts sur le résultat de l'associat (notamment à hauteur de 66 000 € du fait des remises accordées sur les pensions).

#### Autres informations significatives

#### Engagements financiers

Engagements en matière d'IDR : 27 720,36 €

## ANNEXE

### 3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

**Actif immobilisé** : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°1

**Etat des créances** : cf tableau joint (*annexe n°4*)

**Etat des provisions clients** : les mouvements de l'exercice sont détaillés sur l'annexe n°3

<b>Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :</b>	<b>2 681,84 €</b>	
- Remboursement des frais de formation du personnel	:	550,00 €
- Subvention Crédits Autonomie Conseil Régional	:	1 579,20 €
- Subvention AVS Gaillard Ministère de l'Agriculture	:	552,64 €

<b>Charges constatées d'avance :</b>	<b>29 978,59 €</b>	
- Charges d'exploitation	:	29 978,59 €

## ANNEXE

### 4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF

#### Subventions d'équipement

Compte tenu des contraintes économiques liées à l'activité de formation et bien qu'un engagement à terme des financeurs ne puisse être obtenu sur le renouvellement des subventions, celles-ci sont considérées comme affectées à des biens non renouvelables par l'association. En conséquence, une reprise au compte de résultat est effectuée au rythme de l'amortissement du bien.

**Etat des dettes** : cf tableau joint (*annexe n°4*)

<b>Charges à payer incluses dans les postes du bilan :</b>	<b>50 174,59 €</b>	
- Emprunts et dettes auprès des Ets de Crédit	:	1,71 €
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	:	7 082,70 €
- Dettes sociales	:	39 332,52 €
- Dettes fiscales	:	3 757,66 €

<b>Produits constatés d'avance :</b>	<b>9 472,65 €</b>	
- Inscriptions et scolarités élèves	:	4 020,00 €
- Acomptes locations	:	1 644,00 €
- Subvention commune	:	3 000,00 €
- Subvention ressources pédagogiques Conseil Régional	:	808,65 €

**ETAT DES IMMOBILISATIONS AU 30 JUIN 2020**

N° Cpte	Libellés	Valeur brute début d'exercice	Acquisitions	Virement de poste à poste	Diminutions	Valeur brute fin d'exercice
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
201	Frais d'établissement	0,00				0,00
205	Conces. et droits similaires	9 063,90			1 221,00	7 842,90
	<b>TOTAL I</b>	<b>9 063,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 221,00</b>	<b>7 842,90</b>
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
211	Terrains	54 698,70				54 698,70
212	Aménagement terrain	65 106,45	10 121,41			75 227,86
2131	Constructions (terrains propres)	849 199,33			1 326,34	847 872,99
2135	Installation, aménagements constructions	614 178,60	12 074,15			626 252,75
214	Constructions (terrains d'autrui)	0,00				0,00
2151	Instal. techn. mat. et outil. pédag.	23 747,76	27 678,35		525,00	50 901,11
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)	0,00				0,00
2182	Matériel de transport	22 235,01				22 235,01
2183	Matériel de bureau, informatique	29 321,49	180,00			29 501,49
21841	Mobilier d'enseignement	14 694,87			482,23	14 212,64
21842	Mobilier d'internat	48 081,90			30,49	48 051,41
21843	Mobilier de bureau	1 421,38	479,10			1 900,48
2187	Matériel et outillage internat	12 073,39	659,00		494,99	12 237,40
2188	Matériel de la propriété	927,57			411,00	516,57
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
231	Immobilisations en cours	10 036,52			9 052,52	984,00
237	Acompte/commande d'immobilisation	0,00				0,00
	<b>TOTAL II</b>	<b>1 745 722,97</b>	<b>51 192,01</b>	<b>0,00</b>	<b>12 322,57</b>	<b>1 784 592,41</b>
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
267	Titres de participation	0,00				0,00
272	Autres titres immobilisés	846,99	12,16			859,15
274	Prêts et autres créances	0,00				0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00				0,00
	<b>TOTAL III</b>	<b>846,99</b>	<b>12,16</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>859,15</b>
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	<b>1 755 633,86</b>	<b>51 204,17</b>	<b>0,00</b>	<b>13 543,57</b>	<b>1 793 294,46</b>

**ETAT DES AMORTISSEMENTS AU 30 JUIN 2020**

N° Cpte	Immobilisations amortissables	Amortis. début d'exercice	Dotation	Compl 05/06	Diminutions	Amortis. fin d'exercice
	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>					
201	Frais d'établissement	0,00				0,00
205	Conces. et droits similaires	5 695,36	1 408,11		1 221,00	5 882,47
	TOTAL I	5 695,36	1 408,11		1 221,00	5 882,47
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>					
212	Aménagement terrain	52 452,22	1 614,44			54 066,66
2131	Constructions (terrains propres)	616 288,16	26 508,44		1 326,34	641 470,26
2135	Installation, aménagements constructions	440 175,04	21 881,27			462 056,31
214	Constructions (terrains d'autrui)					
2151	Instal. tech. mat. et outil. pédag.	12 020,10	5 851,12		525,00	17 346,22
2181	Instal., aménag.const. (terrain d'autrui)					
2182	Matériel de transport	22 235,01				22 235,01
2183	Matériel de bureau, informatique	13 690,49	3 642,04			17 332,53
21841	Mobilier d'enseignement	14 694,87			482,23	14 212,64
21842	Mobilier d'internat	42 942,85	1 127,55		30,49	44 039,91
21843	Mobilier de bureau	1 159,51	122,16			1 281,77
2187	Matériel et outillage internat	7 992,41	992,64		494,99	8 490,06
2188	Matériel de la propriété	927,57			411,00	516,57
21881	Matériel et outillage d'animation	0,00				0,00
		0,00				0,00
	TOTAL II	1 224 578,33	61 739,66	0,00	3 270,05	1 283 047,94
	TOTAL GENERAL (I + II)	1 230 273,69	63 147,77	0,00	4 491,05	1 288 930,41



**ETAT DES PROVISIONS AU 30 JUIN 2020**

N° Cpte	Nature des provisions	Montant début d'exercice	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Montant fin d'exercice
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
151	Provisions pour risques				0,00
1572	Provisions grosses réparations				0,00
					0,00
	TOTAL I	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS</b>				
297	Immobilisations financières				0,00
					0,00
	TOTAL II	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS</b>				
491	Dépréciation de comptes d'usagers	24 380,63	5 693,64	4 075,03	25 999,24
1572	Dépréciation de comptes de débiteurs divers				
					0,00
	TOTAL III	24 380,63	5 693,64	4 075,03	25 999,24
	<b>TOTAL GENERAL (I + II + III)</b>	24 380,63	5 693,64	4 075,03	25 999,24

**ETAT ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES**  
**AU 30 JUIN 2020**

Créances	A = B + C		B		C		Dettes	A = B + C + D		Echéance - de 5 ans	Echéance + de 5 ans
	Montant	Echéance - d'1 an	Echéance + d'1 an	Montant	Echéance - d'1 an	Montant		Echéance - de 5 ans			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>							<b>EMPRUNTS (2)</b>				
Prêt (1)	0,00						- Crédit Agricole	5 614,51	5 614,51	0,00	0,00
- FDMFR	0,00						-	0,00			
	0,00						-	0,00			
	0,00						- Intérêts courus	1,71	1,71		
	0,00							0,00			
<b>TOTAL I</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>				<b>TOTAL I</b>	<b>5 616,22</b>	<b>5 616,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>							<b>AUTRES DETTES</b>				
41 Clients	3558,18	3 558,18					40 Fournisseurs	25 741,30	25 741,30		
	0,00						42 Personnel	31 435,88	31 435,88		
44 Etat	20510,61	20 510,61					43 Organismes sociaux	34 142,21	34 142,21		
45 Associés	9 810,12	9 810,12					44 Etat	91 423,66	91 423,66		
46 Débiteurs divers	10 022,18	10 022,18					45 Associés	8 508,50	8 508,50		
481 Charges à répartir	0,00						46 Crédeurs divers	4 211,22	4 211,22		
<b>TOTAL II</b>	<b>43 901,09</b>	<b>43 901,09</b>	<b>0,00</b>				<b>TOTAL II</b>	<b>195 462,77</b>	<b>195 462,77</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
486 Charges constatées d'avance	29 978,59	29 978,59					487 Produits constatés d'avance	9 472,65	9 472,65		
<b>TOTAL III</b>	<b>29 978,59</b>	<b>29 978,59</b>	<b>0,00</b>				<b>TOTAL III</b>	<b>9 472,65</b>	<b>9 472,65</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>73 879,68</b>	<b>73 879,68</b>	<b>0,00</b>				<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>210 551,64</b>	<b>210 551,64</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1)

	Montant
Prêts accordés en cours d'exercice	0,00
Prêts remboursés en cours d'exercice	0,00

(2)

	Montant
Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	21 953,76





**GROUPE Y - BOISSEAU**

52 rue Jacques-Yves-Cousteau  
BP 409  
85010 LA ROCHE SUR YON Cedex

Tel : 02 51 62 22 01